

## Révision de la politique de stationnement

---

**Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la Municipalité introduit de nouvelles mesures de stationnement visant à améliorer la mobilité et la qualité de vie au centre-ville. Ces changements progressifs vont garantir une meilleure disponibilité des places de stationnement et la tarification sera adaptée afin d'harmoniser les coûts entre les différents parkings.**

Parmi les principaux enjeux de cette révision figure la limitation du trafic de recherche de places de stationnement gratuites, source de nuisances sonores et de pollution. Les nouvelles règles ont pour but d'assurer une meilleure disponibilité des places pour les résidentes et résidents ainsi que pour la clientèle des commerces. La révision introduira 5 régimes différents de stationnement sur le territoire communal contre 12 en vigueur aujourd'hui, contribuant à une meilleure lisibilité.

### Principales mesures

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et jusqu'au début de l'année 2024, les changements suivants s'appliqueront progressivement, sur 6 zones distinctes :

- au centre-ville, les places sont particulièrement prisées et occasionnent un trafic important. C'est pourquoi elles deviendront toutes payantes ;
- dans les quartiers résidentiels, la limitation horaire du stationnement permettra une meilleure rotation des véhicules et d'éviter le stationnement des pendulaires là où il est encore présent ;
- le tarif horaire passera de CHF 1.50 à CHF 2.00. Les parkings souterrains, à forte capacité, seront aussi attractifs financièrement que ceux de surface ;
- la durée maximale de parcage au centre-ville sera étendue de 1h à 2h pour que les visiteuses et visiteurs profitent pleinement de la ville, de ses commerces et de ses services ;
- le stationnement restera gratuit entre 12h et 13h30, et à partir de 18h30, pour soutenir les établissements publics ;
- les nouveaux régimes de stationnement seront en vigueur du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30 ;
- le prix du macaron R pour les habitant-es du centre-ville et de certaines zones hors centre-ville passera de CHF 540.00 à CHF 600.00.

La révision de la politique de stationnement s'inscrit dans le plan directeur des mobilités, adopté par le Conseil communal et approuvé par le Conseil d'État. Elle répond à deux postulats déposés par le Conseil communal. La politique de stationnement se trouve simplifiée et clarifiée. Les informations à ce sujet sont à retrouver sur [morges.ch/stationnement](http://morges.ch/stationnement).

La Municipalité soumet également au Conseil communal une demande de crédit de CHF 180'000.00 pour équiper le parking du Parc des Sports d'un système de signalisation dynamique du nombre de places disponibles. Cet équipement contribuera aussi à réduire le trafic de recherche de places.

La Municipalité

Morges, le 14 juin 2023

---

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

Mme Mélanie Wyss, syndique – tél. +41 78 881 48 70

M. Matthieu Plawecki, ingénieur mobilité – tél. +41 21 804 96 76

---